

*République Française*  
*Département : ARIEGE*  
*Arrondissement : Pamiers*  
**LEYCHERT - Commune**

Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération N° DE\_021\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil - Mairie), sous la présidence de Florence ROBERT.

Présents : Florence ROBERT, Stephane NOGER, Yola THOMAS, Olivier AMANS, Jocelyne MARION, Alexis CALARD, Constance GANDOIS, Alexis ESTAQUE, André COSTECEQUE

Représentés : Charlotte GIRAULT représentée par Constance GANDOIS, Elise-Marie NOAILLES représentée par André COSTECEQUE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yola THOMAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025**

Madame la Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document de fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Madame la maire précise que le CFU est obligatoire pour toutes les communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 du budget général de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	63 620,68 €	123 064,74 €	186 685,42€
Dépenses	60 842,46 €	109 665,88 €	170 508,34€
Restes à réaliser	3 281,90 €	0,00 €	3 281,90 €
Différence entre les mandats et les titres	2 778,22 €	13 398,86 €	16 177,08 €
Résultats antérieurs reportés	-19 751,12 €	67 198,70 €	47 447,58 €
Résultat cumulé	-13 691,00 €	80 597,56 €	66 906,56 €

Vu le compte financier unique 2025 du budget général de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte financier unique 2025 du budget général de la commune

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Florence ROBERT  
Président de séance

Yola THOMAS  
Secrétaire de séance